APPAIRE Nº 7

REGULARISATION RECETTE au TITRE de l'EXERCICE 1951 (Participation de l'Etat aux dépenses électorales)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Février 1952

Mesdames,

Messieurs.

Par trois avis de crédit, en date du 3 Février 1952, la Trésorerie Générale du Département a versé la participation de l'Etat:

10) aux frais d'entretien des assemblées électorales tenues dans les communes à l'occasion des élections législatives 18,140 ha 2°) aux dépenses d'assemblées électorales dans les communes les 7 et 14 Octobre 1951 29.192 As 3°) et fournitures des imprimés à l'occasion des élections de 1951 20.000 Rs 67.332 Rs

J'ai l'honneur de vous demander, mesdames, Messieurs de bien vou-loir voter par autorisation spéciale la régularisation des recettes cidessas désignées au budget de la Commune pour l'exercice 1951./.

some a l'approbation Mais 1952 Mise aux voix la régularisation demandée est approuvée à l'unanj

Le 1er Adjt ff.de Maire, 4 Signé: VILLON HOARAU.